



Compte-rendu de réunion du Point d'Avancement de l'accord-cadre PROGIST tenue le 6 Février 2018

Version 1.0 du 06/02/2018



1	INTRODUCTION.....	3
1.1	OBJET	3
1.2	HISTORIQUE DU DOCUMENT	3
1.3	REFERENCES CONTRACTUELLES ET DOCUMENTAIRES.....	3
1.4	PARTICIPANTS	4
1.5	COPIES	4
1.6	GLOSSAIRE	4
2	ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTS DE PRESENTATIONS	4
3	PRESENTATION PAR L'ADMINISTRATION	5
3.1	POINT DE SITUATION DGA	5
3.2	POINT DE SITUATION DES BDC 1- BDC 2 - BDC 3	5
4	POINT DE SITUATION DU GME	6
4.1	STRUCTURATION DES INFORMATIONS	6
4.2	POINT D'AVANCEMENT	6
5	SITE WEB PROGIST	7
6	PROGRAMMATION DES EVOLUTIONS DU BPU/METACATALOGUE	8
7	REPONSES AUX QUESTIONS ET DEMANDES DU GME ET DE L'ADMINISTRATION	8
8	PROCHAINE REUNION D'AVANCEMENT	8
9	SUIVI DES ACTIONS ENGAGEES	9
10	LISTE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS EN COURS D'APPROBATION	10

1 Introduction

1.1 Objet

Ce document constitue le CR de la réunion du Point d'Avancement No2 de l'accord-cadre PROGIST tenue le 06/02/2018 à Paris BALARD.

1.2 Historique du document

Rédacteur	Date	Version	Objet
GME PROGIST	07/02/2018	1.0	Initialisation

1.3 Références contractuelles et documentaires

Identification du contrat :

Titre	Acquisition de progiciels IST (informatique scientifique et technique), de concessions de droits d'usage de progiciels IST, de supports et prestations forfaitaires associées pour le Ministère des Armées (PROGIST)
Client	Direction Générale de l'Armement (DGA) Au profit de multiples entités du Ministère des Armées
Type	Accord-cadre
Référence	17 81 009 101
Notification	12/10/2017
Durée	3 ans, renouvelable 1 fois pour 3 ans supplémentaires

Références contractuelles :

Type	Objet	Version	Signé
AE	Acte d'engagement	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
CCAG-TIC	Cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics de Techniques de l'Information et de la Communication	Version en vigueur	Non applicable
CCAC	Cahier des Clauses Administratives Cadres	2.0	GME le 12/09/2017
AE-Anx1	Bordereau de prix unitaire (BPU)	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
CCTC	Cahier des Clauses Techniques et Contractuelles	2.0	GME le 12/09/2017

Autres références :

Type	Objet	Version	Signé
Proposition	Proposition technique et financière	1.1	GME le 20/06/2017

1.4 Participants

Participant	Fonction	Entité
Anne-Claire Delanoë	Prescripteur	DGA Maîtrise de l'Information
Christophe Delalande	Acheteur	DGA, Service des Achats de l'Armement
Willy Lamal	Bureau de la coordination de la simulation et de l'IST (BCSIST)	DGA – Direction technique - BCSIST
Yannick Gilarés	Responsable de la coordination des Achats logiciels avec les organismes hors DGA	DGA – Direction technique - BCSIST
Bruno Copy	Relation avec les centres de la DGA	DGA – Direction technique - BCSIST
Johan Besnainou	Directeur Antycip Simulation France	GME (Antycip Simulation)
Joel Castets	Président Agenium	GME (Agenium Informatique & Systèmes)
Robert Cantin	Responsable commercial et contractuel	GME (Agenium Informatique & Systèmes)

1.5 Copies

Noms	Fonction	Entité
Raphaële Pailloux	Autorité signataire de marché	DGA
Michel Pronier	Directeur Général	GME (Antycip Simulation)
Sylvie Ulmet	Responsable de l'équipe ADV	GME (Antycip Simulation)
Bruno Rémy	Directeur technique	GME (Agenium Informatique & Systèmes)
Vanessa Bucchière	Administration des ventes	GME (Agenium Informatique & Systèmes)

1.6 Glossaire

GME : Groupement momentané d'entreprises : ici le groupement de cotraitance solidaire formé par les sociétés Antycip Simulation et Agenium Informatique & Systèmes en réponse à l'accord-cadre PROGIST.

2 Ordre du jour et documents de présentations

L'ordre du jour est réalisé suivant les présentations faites en séance :

- Administration : 20180206-Point de situation PROGIST
- GME PROGIST : 20180206_NP_GME PROGIST_Tableau de Suivi des actions

Les principaux éléments de ces présentations sont repris dans le présent compte rendu et ses annexes.

3 Présentation par l'Administration

3.1 Point de situation DGA

Ce chapitre reprend les principaux éléments contenus dans le support de présentation visionné en séance par l'Administration.

L'Administration constate les retards sur l'exécution des 3 bons de commande notifiés et une amélioration dans les processus de communication et de livraison en précisant que ces deux derniers doivent être encore améliorés et consolidés.

Concernant les documents contractuels de management des Postes 1 et 2 du BDC 1, l'Administration indique que :

- la diffusion du CR de la réunion de lancement PROGIST n'a pas pu être validée à cause de l'absence de certains participants dans le liste de diffusion
- le PMAQ dans version 1.4 prenant en compte les remarques émises le 21 janvier doit être adressé dans les meilleurs délais

Sur ces deux points, le GME PROGIST assure le traitement de ces deux points dès que possible.

L'administration indique au GME de bien prendre connaissance de toutes les informations contenues dans les BDC et leurs annexes afin de ne pas adresser de demandes inutiles aux POC.

L'Administration présente ensuite le point de situation des 3 bons de commandes.

Il est convenu que le GME fournira dans les meilleurs délais les tableaux récapitulatifs du suivi de l'exécution des 3 BDC avec une indication explicite de la livraison et de la date associée.

Il est également convenu que toutes les remarques et décisions prises en séance sur les livraisons et actions liées à la passation des commandes et aux livraisons seront indiquées dans ces tableaux récapitulatifs.

3.2 Point de situation des BDC 1- BDC 2 - BDC 3

L'administration précise la liste des postes et sous-postes considérés comme livrés ou non livrés en indiquant

- les anomalies ou erreurs constatées lors des livraisons
- ses remarques sur le contenu des certaines références
- des précisions sur le contenu effectif de commandes dont le traitement est en cours

Ces informations seront portées dans la mise à jour des fichiers de suivi BDC 1 – BDC 2 et BDC 3.

Certaines des remarques, erreurs ou anomalies constatées impliquent des évolutions dans le processus de livraison :

- La livraison de certaines références n'a pas de support matériel. Un fichier spécifique sera inclus dans les livraisons
- La livraison de certaines références directement adressée à l'Administration par le fournisseur sans que le GME n'en ait systématiquement eu connaissance (malgré la demande explicite du GME lors de la passation de la commande). Pour ces situations, il est convenu qu'une double livraison puisse être réalisée, l'une opérationnelle afin de satisfaire aux exigences d'identification pour la mise en œuvre des licences, l'une administrative afin que le GME soit en mesure de prouver la réalité de la livraison.

4 Point de situation du GME

4.1 Structuration des informations

Le GME précise à l'Administration qu'il a mis en place les tableaux contractuels de synthèse mensuelle

- [A] Chiffres d'affaire et synthèse générale indiquant le taux d'avancement global, différencié en nombre de fournitures et en Chiffres d'affaires :
 - o Avancement en nombre de fournitures 78%
 - o Avancement en Chiffres d'affaires : 75%
- [B] Etat de préparation des commandes
- [C] Etat des livraisons

Ces tableaux seront disponibles en ligne sur le site WEB dès sa mise en service officielle.

A titre provisoire, ces documents sont livrés à l'Administration sous la forme de feuille Excel :

- [A] Chiffres d'affaire et synthèse globale : 20180206_NP_GME PROGIST_Tableau de suivi mensuel
- [B] Etat de préparation des commandes (cette partie est incluse dans le feuille Excel ci-dessus)
- [C] Etat des livraisons référencées :
 - o 201802xx_NP_PROGIST_Etat et suivi des livraisons BDC 1
 - o 201802xx_NP_PROGIST_Etat et suivi des livraisons BDC 2
 - o 201802xx_NP_PROGIST_Etat et suivi des livraisons BDC 3

Ces derniers documents [C] étant modifiés en permanence, leur fourniture est séparée du présent document et de ses annexes.

4.2 Point d'avancement

A la suite du point de situation présenté par l'Administration, le GME fait part de l'avancement de la réalisation des 3 bons de commande.

Les écarts sont constatés entre le point de situation Administration et celui du GME sont dus aux remarques, erreurs ou anomalies identifiés au chapitre 3 ci-dessus. Comme indiqué précédemment, toutes ces informations seront portées dans la mise à jour des fichiers de suivi BDC 1, BDC 2 et BDC 3.

La synthèse de l'exécution des 3 BDC présenté dans le document 20180206_NP_GME PROGIST_Tableau de suivi mensuel montre un taux d'avancement global différencié en nombre de fournitures et en Chiffres d'affaires :

- Avancement en nombre de fournitures 78%
- Avancement en Chiffres d'affaires : 75%

L'avancement effectif sera revu après la mise à jour des tableaux de suivi des 3 BDC.

Le GME porte à la connaissance de l'Administration des difficultés restantes pour réaliser toutes les commandes. Elles concernent principalement sur la signature des documents associés (EULA, SLA,...) pour les fournisseurs Cobalt et Us Force.

Le GME rappelle que la lettre (en français et en anglais) d'accréditation du GME par l'Administration informant les fournisseurs de la mise en œuvre de l'accord cadre Progist et des changements induits faciliterait le traitement de ces commandes.

L'Administration indique que ce sujet sera abordé avec le SGA le 6 février et que sa décision sera communiquée au GME.



Le GME aborde le sujet du calendrier et des modalités relatives au processus de paiement des postes livrés.

L'Administration précise que les éléments constitutifs de l'acceptation est centralisée, après collecte des certificats de service faits auprès des POC techniques par Mme DELANOE pour le BDC 1 et par M. GILARES pour les BDC 2 et BDC 3

Un état des postes validés (contenu et date effective d'acceptation formelle) sera conjointement réalisé par l'Administration et le GME.

L'Administration indique au GME avoir engagé le calcul et communiquera le montant des pénalités susceptibles d'être appliquées dans l'exécution des 3 BDC.

5 Site Web PROGIST

Il est précisé à l'Administration que le site WEB PROGIST a été bâti par l'intégration et le développement des composants nécessaires à sa constitution.

Cette disposition permet de garantir à l'Administration :

- Le contrôle des fonctionnalités disponibles
- La possibilité de personnaliser le site WEB en fonction des besoins
- La sécurité du site WEB et de ses données,

Le GME fait une présentation du site WEB en cours de finalisation :

- Les fonctionnalités associées au catalogue PROGIST
- Les fonctionnalités associées à la gestion des opérations PROGIST
- Les fonctionnalités associées au processus Carte Achat. Au moment de la rédaction de ce CR, le GME est à même de confirmer la validation de l'ensemble du processus Carte Achat : de la prise de commande jusqu'à la réception des fonds par la Banque partenaire BNP.

L'Administration indique au GME que les fonctionnalités et l'ergonomie présentées sont satisfaisantes et qu'elle souhaiterait la prise en compte des deux dispositions suivantes :

- Garantir la transmission des informations et des données, l'historique et la continuité des opérations lors du changement d'un POC
- En complément du POC désigné, identifier les niveaux pertinents de l'arborescence de l'entité Cliente au sein du MINARM

Les modalités de mise en œuvre du site WEB proposées par le GME sont les suivantes :

- Livraison du site WEB PROGIST fin Février
- Période de consolidation et de validation commune à l'Administration et au GME entre le 1er Mars et le 13 mars avec prise en compte des remarques, modifications mineures et éventuelles anomalies constatées, propositions d'évolutions si nécessaires
- Validation du site WEB pour mise en service. Nous proposons que les opérations de validation soient réalisées à partir de données réelles afin de fournir à l'Administration des preuves formelles de son bon fonctionnement :
 - o Intégration des 3 premiers BDC
 - o Mise en ligne du BPU/Métacatalogue dans sa version contractuelle
- Mise en œuvre opérationnelle à l'issue du point d'avancement No 3 du 14 mars

Le GME indique que les développements relatifs à la version du site Web opérationnelle livrée en février 2018 couvre à la fois des fonctionnalités prévues dans la phase 1 de sa proposition mais également des fonctionnalités de la phase 2 prévue à T0+ 6 mois. Ceci permet d'assurer la cohérence du système d'informations et de piloter les interactions entre les fonctionnalités.

6 Programmation des évolutions du BPU/Métacatalogue

L'Administration précise au GME que les évolutions contractuelles sont au nombre de trois :

- La mise à jour annuelle portant sur l'ensemble du BPU/Métacatalogue dont le projet doit être fourni à l'Administration au plus tard entre le 11 août et le 11 septembre 2018
- Une proposition semestrielle d'évolution du catalogue dont le projet doit être fourni au plus tard deux semaines avant la réunion d'avancement semestrielle, soit le 29 mars 2018. Cette opération est à considérer comme étant préparatoire à la mise à jour annuelle fin de lisser la charge de travail et de validation du nouveau BPU/Métacatalogue.
- La mise à jour exceptionnelle par voie d'avenant à l'accord cadre. L'administration indique au GME son souhait de disposer d'une mise à jour exceptionnelle au plus tôt afin d'être en mesure de traiter les demandes en attente. L'administration rappelle et confirme que le périmètre de la mise à jour exceptionnelle porte seulement sur les sujets suivants :
 - o Le nombre de nouveaux éditeurs est limité à 5. Le GME fera les propositions qui lui semblent nécessaires. L'administration choisira les éditeurs retenus
 - o Les nouvelles références d'éditeurs déjà présents dans le BPU/Métacatalogue contractuel sont possibles en nombre raisonnables.
 - o A l'exclusion des prix, les modifications et corrections des références d'éditeurs déjà présents dans le BPU/Métacatalogue contractuel sont possibles. Le GME indique qu'une première opération de nettoyage et de correction est en cours.

Le GME indique qu'il vise de remettre au plus ses propositions de mise exceptionnelles avant le point d'avancement No 3 prévu le 14 mars 2018.

7 Réponses aux questions et demandes du GME et de l'Administration

Afin d'assurer la traçabilité des questions et demandes formulées par l'Administration et le GME, le fichier Excel spécifique 20180206_NP_GME PROGIST_Tableau de Suivi des actions, fourni lors de la réunion Point d'avancement No 2, a été mis à jour et est fourni en annexe du présent CR.

Ce fichier sera régulièrement mis à jour lors des rencontres prévues. Sa mise en ligne sur le Site Web PROGIST est également prévue lors de l'activation du site web.

Ce fichier est décomposé en deux volets :

- Le premier traite des actions et questions relatives aux opérations courantes
- Le second traite des actions et questions relatives aux opérations récurrentes et contractuelles

8 Prochaine réunion d'avancement

Les participants fixent le 3^{ème} Point d'avancement au Mercredi 14 mars dans les locaux de l'Administration à Paris BALARD à 10H00.

9 Suivi des actions engagées

#	Action	Qui	Date visée ou de réalisation	Statut
1.	Renommer l'appellation « marché » en « accord-cadre »	Alain Nguyen	27/11/2018	Fait post-réunion. Mis à jour dans le support ACTION CLOSE
2.	Répartition : communiquer les mises à jour de la répartition des éditeurs entre co-traitants à la DGA lorsqu'elles sont actées au sein du GME	GME	Récurrent	ACTION CLOSE. La répartition des éditeurs entre Antycip et Agenium à la date du 15/01/2018 est fournie en PJ au présent CR
3.	Livraison DR : décider si on communique via ACID ou par échange physiquement réunion station blanche (ou les deux). Choix fait en réunion.	DGA	01/03/2018	Choix fait en réunion ACID ACTION CLOSE Disposition précisée dans PMAQ et procédure de communication pour application immédiate
4.	Afficher les prix HT et TTC dans les documents	GME	Récurrent	
5.	Mettre en copie l'adresse fonctionnelle de livraison à chaque livraison	GME cette action couvre l'action proposé dans le message du 18/12/2017 : Nouvelle phase de communication sur le respect du bon canal de livraison.	6. Récurrent	ACTION CLOSE Disposition précisée dans PMAQ et procédure de communication pour application immédiate
7.	Ajouter les désignations commerciales et les références éditeur au produit (incl : 1 ^{ère} année de MCO inclus, 1 ^{ère} de MCO à commander en même temps, prérequis, formalité administrative souhaitée par l'éditeur, etc.)	GME	15/01/2018	Action en cours de traitement
8.	Fournir les références actives éditeur à ajouter	GME	15/01/2018	Le fichier de MAJ Exceptionnelle du BPU sera communiqué par ACID semaine 3
9.	Travailler à ajouter Unicom au BPU (PRIORITE 0)	Antycip + DGA	15/01/2018	Le fichier de MAJ Exceptionnelle du BPU sera communiqué par ACID semaine 3
10	BC1 - Poste 7 Formations Délai de livraison : 09/05/2018 BC3 Poste 15 : Formations Délai de livraison 04/05/2018 (6 mois) Dates de formation à déterminer dès que possible afin de s'assurer de la disponibilité des stagiaires	Antycip	22/01/2018	Action en cours de traitement
11	Définition avec la DGA d'un cadre de communication permettant à la DGA d'appuyer le GME auprès des éditeurs sur l'aspect signature de conditions éditeur	GME (reprise de l'action proposée dans le mail du 18/12/2017)	15/01/2018	Projet de lettre d'accréditation du GME par la DGA en cours de validation avant signature par DGA
12	Finalisation avec les derniers éditeurs récalcitrants à se conformer au processus PROGIST.	GME/DGA (reprise de l'action proposée dans le mail du 18/12/2017)	15/01/2018	Projet de lettre d'accréditation du GME par la DGA en cours de validation avant signature par DGA



10 Liste des documents contractuels en cours d'approbation

#	Document	Date de livraison	Date d'approbation DGA
1	20172111_np_antycipagenium_CR_Réunion_Lancement No 1 v1.1	15/01/2018	
2	20171221_np_antycipagenium_PMAQ-GME PROGIST v1.2	15/01/2018	
3	20180112_np_antycipagenium_Instructions_Modalités_de_communication PROGIST v1.0	15/01/2018	
4	20180112_np_antycipagenium_Points_de_Contact_PROGIST V1.0	15/01/2018	
5	20180112_np_antycipagenium_Courrier_Accréditation-MINARM-PROGIST v1.0	15/01/2018	Projet à valider par DGA
6	20180111_np_antycipagenium_CR_Point Avancement No 1 v1.0	15/01/2018	